

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 25 (1978)
Heft: 11-12

Artikel: Le Centre régional d'instruction de protection civile de l'Est vaudois est devenu opérationnel à Villeneuve
Autor: Vuillomenet, Michel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-366559>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le Centre régional d'instruction de protection civile de l'Est vaudois est devenu opérationnel à Villeneuve

Ces curieux tuyaux sont érigés sur le gazon à l'entrée du «Centre régional d'instruction de protection civile de l'Est vaudois», à Villeneuve, où les cours ont commencé le 3 octobre dernier. Ils servent à l'éclairage, et nous en avons choisi l'image pour jalonner ces trois pages, qui marquent l'achèvement des travaux et le début de l'activité du nouveau centre, avant que n'intervienne – on ne sait encore quand – l'inauguration officielle.

112 000 habitants sont indirectement concernés par ce centre régional qui est le premier à voir le jour dans le canton. Il instruira les membres des organismes de protection locaux de 21 communes (sapeurs, pionniers, spécialistes) ainsi que les personnes chargées de la protection d'établissements, d'îlots, d'immeubles. Dans ses tâches prioritaires, apprendre à sauver les vies humaines l'emporte sur la technique de l'extinction des incendies.

Pour un peu moins de 4,2 millions de francs (car l'ardoise finale sera en dessous du budget établi en 1974) et grâce à 80 % de subventions, Villeneuve et les vingt autres communes partenaires s'offrent un instrument de formation simple, efficace, réussi. Le chantier, bien dirigé, s'est par ailleurs déroulé dans de bonnes conditions. Le terrain, certes assez proche de la nappe phréatique (au point que l'abri PC a dû être placé en surface) était bien choisi: le centre et les fumées de ses exercices sont discrètement situés au pied des monts d'Arvel, mais l'accès est aisé, tout proche d'une sortie autoroutière.

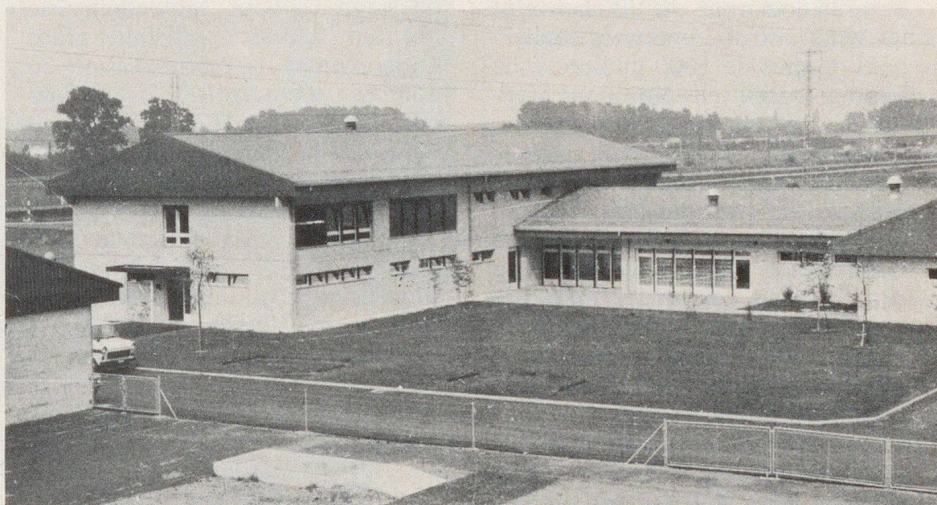
Nous évoquons tout d'abord le cadre de la convention qui a régi la construction et l'exploitation du centre. Puis nous insistons sur un descriptif de la réalisation architecturale, sur quelques dates à rappeler, et sur l'utilisation qui sera faite du centre.

C'est en somme une école spécialisée. Elle en a bien le côté fonctionnel, sans que pour autant on ait oublié la note gaie, et même un certain confort. En tout cas, ce n'est pas une caserne...

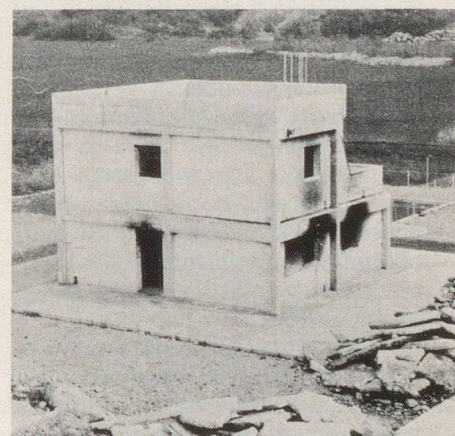
Michel Vuillomenet

Des installations simples, fonctionnelles, économiques

Les responsables et les instructeurs qui depuis début octobre travaillent au centre sont d'accord: il est bien conçu, et tout fonctionne. Autre sujet de satisfaction qui sera sans aucun



Bâtiment administratif, avec locaux d'instruction et de matériel, cantine



doute ressenti comme tel par les 21 communes concernées: le coût total budgété en 1974 à 4,2 millions de francs ne sera en tout cas pas dépassé. On escompte même de sérieuses économies, de l'ordre d'une ou même plusieurs centaines de milliers de francs suivant la façon dont se règlent maintenant certaines finitions et quelques calculs touchant aux subventions. Au bureau villeneuvois «Architecture et décoration» qui a réalisé le projet, MM. Jean-Claude Deléchat, architecte, et Gérard Thaulaz, directeur des travaux, s'expliquent cet heureux dénouement par plusieurs raisons.

Tout d'abord, des simplifications ont pu être apportées à la réalisation en cours de travaux, on a supprimé du superflu pour faire un centre fonctionnel et fiable, d'un coût de revient minimum permettant une exploitation économique. Et la conjoncture favorable de ces deux dernières années en fait de prix à la construction a joué son rôle, en tout cas partiellement. Sans recourir aux adjudications «au rabais», les réalisateurs du projet ont pu tabler sur la candidature de 220

entreprises soumissionnaires dans les diverses spécialités. Au total, 50 entreprises (presque toutes des communes concernées) se sont vu adjudger des travaux sur ce projet de 4 millions de francs – il y en avait 7 différentes pour la maçonnerie seulement... En des temps assez durs pour la branche, on a donc pu donner du travail à beaucoup de monde sur un chantier qui s'inscrivait dans une sorte de «programme de relance».

Deux écueils

Quant aux écueils rencontrés, ils sont principalement de deux ordres: la paperasserie et la nature du sol... Une fois les subventions accordées, tout a pu avancer. Mais avant, quelle cascade de dossiers et de préavis à obtenir sur les moindres détails... Premier centre du canton, celui de Villeneuve est à certains égards un prototype (notamment pour la piste d'exercice) et la Berne fédérale et tâtillonne n'a pas manqué d'appliquer à la réalisation la rigueur de ses multiples contrôles. Rien que le choix du matériel pour les salles de classe fut toute

Le cadre conventionnel

Tout ce qui se passe au centre est basé sur une convention signée entre la commune de Villeneuve et les vingt autres communes concernées de plus de 1000 habitants, de Paudex à Bex (en y ajoutant Veytaux et en tout cas provisoirement Rougemont). Selon cette convention, les participations des communes sont proportionnelles au nombre de leurs habitants pour la construction et l'exploitation du centre, mais, pour les frais de cours, elles sont indexées sur le nombre de «requis» (personnes astreintes à la formation PC) qu'elles envoient au centre.

«Une année et demie entre le dépôt du préavis et le feu vert du dernier des 21 législatifs, c'est beaucoup...» nous précise le syndic de Villeneuve, M. Michel Morerod, qui a bien quelquefois pris son bâton de pèlerin pour aller réduire les nids de résistance (ou d'incompréhension) apparus dans l'Est vaudois à propos de dispositions fédérales dont il faut noter qu'en fin de compte elles étaient obligatoires en vertu de la loi du 23 mars 1962 (art. 57 et 68) sur la protection civile.

La convention souligne que Villeneuve construit le centre dont elle est le maître d'œuvre et le propriétaire (terrain et bâtiments). Elle le réalise seule avec la collaboration financière des communes pour 20 % du coût total (soit pour elles environ un million de francs). Le canton assume 20 % et la Confédération les 60 % restants (d'où ses exigences précises en matière de

réalisation...). A noter que la part des communes doit supporter l'entier des intérêts intercalaires, non subventionnables, d'où la nécessité de venir à bout rapidement du chantier, nécessité satisfaite grâce notamment à la multiplication du nombre d'entreprises travaillant simultanément.

C'est sur la même clé (20-20-60) que se répartissent les frais d'exploitation, y compris la location du terrain, mais à l'exception des frais d'entretien pour lesquels aucune subvention n'est accordée, et qui incombent à Villeneuve.

«Les communes ont déjà versé les 4/5es de leur part relative à la construction», souligne avec plaisir le syndic de Villeneuve, qui relève aussi que Confédération et canton ont bien «joué le jeu».

Calculées sur leur population au 31 décembre 1973, voici par ordre d'importance, les participations communales:

Montreux	18,19 %
Vevey	15,45 %
Pully	14,03 %
La Tour	8,39 %
Aigle	5,84 %
Lutry	4,80 %
Bex	4,43 %
Ollon	4,30 %
Villeneuve	3,32 %
Leysin	3,10 %
Corsier	2,71 %
Château-d'Œx	2,70 %
Saint-Légier	2,19 %
Blonay	2,13 %
Corseaux	1,48 %
Chexbres	1,47 %
Chardonne	1,43 %
Cully	1,37 %

Paudex	1,09 %
Veytaux	0,79 %
Rougemont	0,68 %

En contrepartie de la mise à disposition du terrain et des frais d'administration qui lui incombent, la commune de Villeneuve a droit à des indemnités. En outre, il faut bien distinguer l'exploitation (à la charge des communes) de l'utilisation, qui est l'affaire d'un bureau régional présidé par M. Huck, chef PC à La Tour: elle a pour charge de planifier l'occupation du centre en tout cas six mois à l'avance.

Chaque commune s'occupe de financer les cours qui la concernent. La protection civile verse 7 francs par repas. Les installations peuvent être louées à différents organismes (samaritains, scouts, etc.) selon les disponibilités.

● Selon le budget établi en 1974 (et qui sera sans aucun doute vérifié par des totaux un peu moins élevés dans la réalité) le montant de la construction est de 4 111 669 francs, l'équipement de 158 000 francs, soit un coût total de 4 269 669 francs. A la charge des communes, environ 854 000 francs, ainsi qu'un montant admis pour les intérêts intercalaires de 226 000 francs. Au total pour elles: 1 080 000 francs.

● Le deuxième Centre régional vaudois va se faire prochainement à Aubonne, pour 23 communes de l'Ouest. Le Centre cantonal, à Gollion, concernera aussi 16 communes du Nord, et l'on prévoit un Centre communal à Lausanne, dès 1979.

une affaire... Mais le résultat est, selon toute apparence, très satisfaisant.

La proximité de la nappe phréatique et la présence de tourbe ont nécessité une consolidation du sol qui à elle seule a coûté 350 000 francs. Concernant l'abri PA exigible dans toute construction scolaire ou autre, on a tourné la difficulté en le créant en surface, enfoui sous une terre-plein aménagé au bout de la piste d'exercice.

Le descriptif du Centre

Aux Paquays, au pied des monts d'Arvel, entre l'Eau-Froide et la route industrielle, non loin du stand de tir, le centre a déjà belle allure (simple et fonctionnel) et lorsque les surfaces vertes seront de surcroît arborisées, les horreurs guerrières de sa piste

d'exercice, déjà peu visibles, le seront encore moins.

Le bâtiment principal, d'un étage sur rez, abrite tout d'abord l'administration et les classes. Au rez sont réunis les locaux de direction et d'administration, le magasin d'équipements divers, de nombreux locaux sanitaires pour hommes et pour femmes, l'infirmerie, le séchoir à linge. Le premier étage comprend quatre classes de théorie fort bien équipées pour l'enseignement visuel, une salle de modèles (maquettes de ruines), une salle de conférence, des sanitaires et des dégagements divers. En peignant murs et portes de diverses couleurs, on leur donne une signification fonctionnelle tout en ajoutant une note gaie.

La cantine de 90 places, fort bien distribuée et équipée d'une cuisine adéquate, fait suite, côté est, au hall du bâtiment principal. Elle dispose de locaux sanitaires et s'ouvre sur une terrasse. L'habitation de la concierge est intégrée elle aussi au bâtiment principal. Le bâtiment principal, au-delà de la cuisine, comprend encore un dépôt avec les installations de chauffage, un local pour les poubelles, la congélation et des locaux annexes à la cuisine. A noter que l'énergie utilisée pour la cuisine et pour le chauffage est le gaz naturel (chaudière d'une puissance de 200 000 kcal/h avec brûleur à air soufflé). On a renoncé au mazout.



Terrain et piste d'exercice, abri PA.

La piste d'exercice

La piste d'exercice, entièrement clôturée, comprend un entrepôt avec un atelier, deux garages, deux dépôts de matériel et un couvert avec un bassin de lave-bottes. L'abri PA de 44 places est conçu pour servir d'exercice, il est remblayé sur toute sa surface. A noter qu'aux alentours de l'entrepôt, les avant-toits sont suffisamment larges pour permettre des exercices par mauvais temps.

Quelques chiffres...

Population concernée: 112 000 habitants.

Le centre est conçu pour 55 élèves à la fois.

La clé des subventions de construction, d'équipement et d'exploitation (mais pas l'entretien): 60 % à la Confédération, 20 % au canton, 20 % aux communes partenaires.

Terrain: 21 214 m².

Surfaces utilisées: 1116 m² pour la construction, 3205 m² pour les parcs et accès, 7050 m² pour les zones de verdure, 9650 m² pour la zone d'exercice.

Coût unitaire du m³ pour le bâtiment principal: 220 francs dans le projet. (La réalité sera inférieure.)

Quant au terrain d'exercice lui-même, que vont bien connaître tous les sapeurs et spécialistes de l'Est vaudois, au fur et à mesure des cours, il est si l'on veut l'aspect le plus spectaculaire du centre. On y trouve:

- plusieurs places de levage et d'ancrage;
- une station à usages multiples (avec abri simulé, chemise de drainage, nid d'hirondelle) permettant notamment des exercices de sauvetage avec la luge ou les échelles qui font partie de l'entraînement de base des protecteurs-sauveteurs;
- un mur combiné;
- une façade simple;
- la renardière (des tuyaux de béton au bout desquels les sapeurs doivent percer un mur dans des conditions de claustration difficiles);
- un local partiellement encombré;
- une barrière d'exercice couverte;
- une place de feu ouverte (non loin de l'Eau-Froide, bien sûr);
- la fameuse «maison du feu» toute proche (à deux niveaux) pour s'y exercer à intervenir dans les flammes;
- un bassin;
- une passerelle d'exercice de 3 m de large enjambant l'Eau-Froide, non accessible aux véhicules.

A noter que cette piste d'exercice, qui va sans doute servir de modèle pour plusieurs autres réalisations du genre dans le canton et ailleurs, a été établie en fonction du passage des lignes à haute tension et de la proximité de l'Eau-Froide. Le futur directeur, M. J.-D. Curchod, la trouve «théoriquement» au point. Mais il sera nécessaire, dans la pratique, d'y apporter quelques retouches.

Pages réalisées par Michel Vuillomenet (textes) et Gérard Bosshard (photos)

KRÜGER

protège
abris anti-aériens
et de protection civile
contre l'humidité

Krüger+Co. 9113 Degersheim

En cas d'urgence: Téléphone 071 54 15 44 et

3117 Kiesen BE Téléphone 031 92 96 12
2000 Neuchâtel 4 Téléphone 038 24 25 82

*Le courant
Bosch rend
indépendant
du réseau.*

Génératrices Bosch
Groupes électrogènes
de secours Bosch
Eclairage mobile
de secours Bosch

BOSCH Robert Bosch S.A., Vente Eisemann
78, rue de Lausanne, 1211 Genève 2, Tél. 022 31 32 00